



HAL
open science

Derrière l'utopie du jardin collectif, la complexité d'un projet social, technique et politique

Perrine Vandembroucke, Marine Canavese, Brice Dacheux-Auziere, Marie Grenet, Mouhot Laure, Nathalie Berthier, Gil Melin, Cyril Pouvesle, Elisabeth Rémy, Jean-Noël Consalès

► To cite this version:

Perrine Vandembroucke, Marine Canavese, Brice Dacheux-Auziere, Marie Grenet, Mouhot Laure, et al.. Derrière l'utopie du jardin collectif, la complexité d'un projet social, technique et politique. Géographie et cultures, 2018. hal-01792760

HAL Id: hal-01792760

<https://hal.science/hal-01792760>

Submitted on 5 Jun 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**DERRIÈRE L'UTOPIE DU JARDIN COLLECTIF,
LA COMPLEXITÉ D'UN PROJET
SOCIAL, TECHNIQUE ET POLITIQUE**

Under the ideal of collective garden, complexity of a social, technical and political project

Perrine VANDENBROUCKE

ISARA-Lyon, Laboratoire d'études rurales

Marine CANAVESE

*Université Lyon 2
Centre Max Weber UMR 5283*

Brice DACHEUX-AUZIÈRE

ENSP site de Marseille, LAREP

Marie GRENET

Cerema

Laure MOUHOT

Cerema

Nathalie BERTHIER

Cerema IDF

Gil MELIN

*Fédération nationale des Jardins Collectifs
et Familiaux*

Cyril POUVESLE

Cerema Territoire et villes

Élisabeth RÉMY

Inra-AgroParisTech, UMR Sad-Apt

Jean-Noël CONSALÈS¹

Université Aix Marseille, CNRS, TELEMME

Résumé : Alors que le jardin collectif, partagé ou familial, peut être perçu comme un aménagement à moindre coût, comme une démarche spontanée de réappropriation de l'espace par des citoyens ou encore comme un objet politique naïf, cet article montre qu'il s'agit d'un projet, processus social et technique plus complexe qui cristallise divers enjeux politiques, techniques et sociaux. L'analyse des dynamiques d'acteurs impliqués dans la création de jardins collectifs révèle des requalifications successives du projet, dans le compromis sur la matérialité, les fonctions du jardin et les usages de l'espace entre collectivités, partenaires locaux associatifs, habitants-futurs jardiniers, bailleurs et aménageurs. Le jardin collectif se présente ainsi comme un objet urbain complexe qui mobilise le recours à une expertise de la médiation sociale et paysagère, et comme un objet politique fort pour les acteurs publics et associatifs impliqués. À la lumière de cette mise en politique et de cette professionnalisation des acteurs médiateurs, nous pointons les risques d'une normalisation des modèles de jardins collectifs pouvant aller à l'encontre des aspirations sociales des habitants.

Mots-clés : jardin familial, jardin partagé, ville durable, projet, aménagement paysager, citoyenneté, acteurs publics et associatifs

¹ Courriels respectifs : pvandenbroucke@isara.fr ; m.canavese@yahoo.fr ; b.dacheux@ecole-paysage.fr ; amaria@ntymail.com ; laure.mouhot@cerema.fr ; nathalie.berthier@cerema.fr ; gil.melin@educagri.fr ; cyril.pouvesle@cerema.fr ; elisabeth.remy@agroparistech.fr ; jean-noel.consales@univ-amu.fr

Abstract: *While community and allotment gardens can be handled as low cost settlements, as a spontaneous movement of citizens who re-appropriate urban spaces, or as a naïve political object, this paper shows that projects of collective gardens actually refer to a complex process crystallizing various political, technical and social issues. Through the analysis of interactions among stakeholders involved in creation of collective gardens, we show successive redefinitions of the project, based on compromises on materiality, functions and uses of the place between public and community actors, inhabitants, and landlords. Collective garden thus appear as complex urban objects which require an increasing role of professional and experts in social mediation and landscape design, and as highly politicized objects for public and community actors involved. Highlighting this politicization and professionalization, we point out risks of standardization of collective gardens models, which could go against social aspirations.*

Keywords: *allotment gardens, community gardens, sustainable city, project, landscape planning, citizenship, community and public stakeholders*

INTRODUCTION

Dans une courte vidéo de promotion de la dimension environnementale du PLU-H², le Grand Lyon met en scène un jardin collectif, composante clef de son projet pour une agglomération plus verte. Alors que le déploiement de jardins ouvriers et familiaux a accompagné le développement urbain et industriel du début du XX^e siècle, ceux-ci ont été, après-guerre, relégués aux marges du projet urbain (Cabedoce & Pierson, 1996). Or, depuis le début de ce XXI^e siècle, avec le déploiement des jardins partagés, les jardins collectifs³ suscitent un regain d'intérêt (Consalès & Pashchenko, 2010). À l'initiative de différents porteurs de projets, collectivités, habitants, bailleurs sociaux ou associations, ils se développent ou se réinventent en réponse à une pluralité d'enjeux, individuels et collectifs de réinsertion, de requalification de quartiers « sensibles », d'accès à « un bout de terrain », d'expérimentations, de quête de bien-être, de loisirs, ou encore d'alimentation... Débordant largement les trois types de jardins familiaux, partagés et d'insertion qui figuraient dans la proposition de loi de 2003, les formes se complexifient et s'hybrident, rendant de plus en plus difficile toute tentative de typologie, de classement de cette diversité. Avec des superficies allant de quelques mètres carrés à plusieurs hectares, sous des formes éphémères, nomades, ou très ancrées, l'inscription des jardins dans le temps et dans

² Source : <http://blogs.grandlyon.com/mavilleavenir/les-grands-themes-du-debat/environnement/>

³ Selon l'article L. 561-1 de la proposition de loi relative aux jardins collectifs délibérée le 14 octobre 2003 : « L'appellation "jardins collectifs" fait référence aux jardins familiaux, aux jardins d'insertion et aux jardins partagés ».

l'espace urbain apparaît de plus en plus difficile à saisir. Les jardins collectifs apparaissent ainsi comme le reflet de réalités spatiales et temporelles plurielles et contextuelles.

L'essor des jardins collectifs dans les territoires s'accompagne d'un renouvellement des acteurs associés à leur développement aux différentes échelles. Instruments d'un projet de ville durable (D'Andréa & Tozzi, 2014), convoqués comme natures en ville (Blanc, 2013), dans la construction de liens sociaux (Demailly, 2014), comme projet temporaire d'occupation du foncier ou encore requalifiés comme formes d'agriculture urbaines (Aubry *et al.*, 2014), les jardins collectifs sont valorisés pour leur rôle dans la production de diverses aménités économiques, sociales, culturelles, environnementales, paysagères. Cependant, la multifonctionnalité des jardins, argument politique de légitimation de leur maintien ou développement, ne saurait être saisie qu'à la lumière des contextes et jeux d'acteurs locaux. Jardiniers, présidents d'associations ou textes officiels n'évoquent pas les mêmes fonctions attendues du jardin (Wegmuller & Duchemin, 2010), et celles-ci peuvent présenter une dimension conflictuelle ou contradictoire.

Aménagement à moindre coût, démarche spontanée de réappropriation de l'espace par des citoyens, objet politique naïf... Notre hypothèse est que le jardin collectif est un objet urbain plus complexe que ne le suggèrent ces représentations parce qu'il cristallise divers enjeux politiques, sociaux et techniques. Nous proposons dans cet article de nous saisir de la dynamique des acteurs mobilisés dans la création d'un jardin collectif sous l'angle du projet. L'approche par « projet » imprègne notre société, à la fois dans les sphères managériales, dans l'action publique, l'action collective (Boltanski & Ciapello, 1999) ; mais aussi dans les sphères de l'aménagement, du paysage et de l'urbanisme. En rupture avec une approche planiste de l'urbanisme, la notion de projet renvoie à la prise en considération des contextes sociaux et spatiaux (Toussaint & Zimmermann, 1998). Elle incarne ainsi pour le paysagiste le processus d'anticipation qui consiste à se saisir d'un ensemble d'objets (donnée du site/programme) afin de déterminer un sujet opératoire (concepts et/ou partis pris) permettant d'atteindre des objectifs (valeurs esthétiques et culturelles) (Corajoud, 2010). Dans le même temps, le projet permet de se saisir du caractère dynamique et contextuel, jamais linéaire, d'un processus sociotechnique qui s'incarne sous une forme spatiale, paysagère, organisationnelle elle-même jamais stabilisée (Latour, 2010 ; Scapino, 2012). Le projet est un « *amas de connexions actives propre à faire naître des formes, c'est-à-dire à faire exister des objets et des sujets, en stabilisant et en rendant irréversibles des liens* » (Boltanski & Ciapello, 1999, p. 157). Réalité mouvante, le jardin collectif est ainsi saisi comme le produit d'un compromis entre différents acteurs aux enjeux et visions divergentes qui se cristallisent dans une manière d'aménager, de découper, de paysager l'espace, et dans une forme d'organisation sociale dans et autour du

jardin. C'est avec cette entrée conceptuelle du projet que nous questionnons les trajectoires de création de jardins collectifs. Quels sont les acteurs à l'initiative du projet de jardin ? Quels acteurs participent au montage ? À quel moment les habitants-futurs jardiniers sont-ils associés à la démarche ? Quelles formes d'expertises paysagère et sociale sont mobilisées ? Nous nous appuyons sur un ensemble de 50 études de cas de jardins collectifs conduites dans le Grand Lyon, à Marseille et en Ile-de-France dans le cadre du projet JASSUR⁴ (Grenet, 2014 ; Dacheux-Auzières, 2014 ; Canavese, 2015 ; Mouhot, 2014). Notre objectif a été de saisir les jardins dans leurs réalités politiques, urbaines et sociales au travers des interactions entre les différents acteurs impliqués dans et autour de ces jardins. Ces analyses qualitatives mobilisent un corpus constitué de documentation et archives des jardins étudiés (photographies, documents contractuels), d'observations participantes de la vie au jardin, et de 120 entretiens semi-directifs conduits avec les acteurs impliqués dans la création et la gestion des jardins collectifs : porteurs de projets, salariés et bénévoles d'associations environnementales, culturelles intervenant dans les jardins, techniciens et élus de collectivités territoriales, aménageurs, concepteurs et jardiniers⁵.

Après un aperçu des principales forces en présence dans la dynamique de déploiement des jardins collectifs dans les trois agglomérations de Lyon, Paris et Marseille, nous nous intéresserons au processus technique et social de mise en place d'un jardin collectif à partir de trois études de cas. Enfin, dans une troisième partie, nous questionnons deux composantes clefs de cette dynamique : la professionnalisation d'acteurs intermédiaires et la mise en tension du jardin entre le projet sociopolitique et les attentes habitantes.

FORCES EN PRÉSENCE DANS LA DYNAMIQUE DE DÉPLOIEMENT DES JARDINS COLLECTIFS

Une dynamique de déploiement des jardins collectifs à géométrie variable

Le développement des jardins collectifs est d'abord à resituer dans le temps long, avec la création des jardins ouvriers, communaux dans la première moitié du XX^e siècle. Alors que beaucoup de ces jardins, regroupés sous l'intitulé de jardins familiaux, ont été supprimés au gré de l'extension urbaine dans les années 1960-70 ; on distingue une nouvelle phase d'essor des jardins collectifs depuis 2000. À l'échelle du Grand Lyon par exemple,

⁴ Le projet JASSUR (Jardins Associatifs Urbains et Villes Durables : pratiques, fonctions et risques) a été financé par l'Agence Nationale de la recherche dans le cadre du projet ANR-12 VBDU (2013-15).

⁵ 57 entretiens dans le Grand Lyon, 27 à Marseille et 30 en Ile-de-France.

sur 143 jardins collectifs dénombrés en 2013, 69 ont été créés après 2000 (*Le passe-jardins*, 2013). À Marseille, on peut dénombrer 52 sites de jardins collectifs, dont 25 ont été créés après 2000 et 12 sont en projet.

Selon notre analyse croisée entre les trois agglomérations de Lyon, Paris et Marseille, ce phénomène répond aujourd'hui à des dynamiques urbaines contrastées. Du point de vue spatial, un mouvement centrifuge d'implantation des jardins collectifs suit d'abord l'expansion urbaine et le processus de renouvellement des « banlieues ». En effet, les jardins partagés deviennent des outils privilégiés de la politique de la ville dans le cadre des réhabilitations des quartiers d'habitat social. À Marseille, par exemple, plus de deux tiers des jardins partagés se situent dans les quartiers d'habitat collectif de la périphérie communale. Nécessitant des surfaces plus importantes, les jardins familiaux tendent également à se maintenir et s'implanter dans les périphéries qui offrent des possibilités foncières. Les jardins collectifs deviennent ainsi des composantes de la ville diffuse. À l'inverse, un mouvement centripète d'implantation de jardins collectifs suit les dynamiques de densification et de requalification de quartiers urbains de centre-ville. Ainsi, la ville de Paris compte-t-elle 104 jardins partagés et 2 jardins familiaux (2014). Les logiques d'implantations foncières de ces jardins correspondent à l'investissement d'espaces « libres » de projets : occupation temporaire d'espaces en attente de projets, aménagement paysager d'espaces publics ou de cœurs d'îlots dans des projets de rénovation urbaine par exemple. Notre analyse révèle enfin le caractère contextuel de ce mouvement, tant du point de vue des espaces que des acteurs concernés. Ainsi, par exemple, bien que les villes de Trappes et de Saint-Denis aient des populations au profil socio-économique similaire (population jeune, taux de chômage élevé, revenus par habitant faibles), les projets de jardins fleurissent et connaissent un réel succès depuis cinq ans à Saint-Denis, alors qu'à l'inverse, la mairie de Trappes a tenté d'implanter des jardins sans obtenir d'engouement de la part des habitants (Canavese, 2015).

Une grande diversité d'acteurs impliqués dans la création de jardins collectifs

La dynamique promue ces dernières années autour des jardins collectifs, loin d'être l'expression d'une seule mobilisation spontanée de citoyens souhaitant se réapproprier l'espace, relève de la mobilisation d'une diversité d'acteurs publics, parapublics, privés et associatifs.

Les acteurs publics jouent d'abord un rôle clef. Dans les trajectoires de création de jardins étudiées, les municipalités sont souvent des acteurs centraux, en particulier lorsqu'elles sont propriétaires du foncier. Elles accompagnent l'émergence du projet, dans un rôle de médiation, d'appui aux porteurs de projets, ou encore de financement et de prise en charge technique

de l'aménagement. Dans de plus rares circonstances, elles sont à l'initiative du projet de jardin, voire en assurent la gestion. Les agglomérations et métropoles peuvent également jouer un rôle d'orientation stratégique, traduit dans les documents de planification urbaine, qui peut s'accompagner de financements à l'animation du réseau associatif et aux aménagements. Les acteurs supra-locaux, enfin, interviennent plutôt indirectement via des financements. Les acteurs publics jouent donc un rôle déterminant, même si certains projets montrent qu'il n'est pas indispensable qu'ils soient impliqués pour qu'un jardin collectif émerge.

Les acteurs se renouvellent également dans la sphère associative. Aux côtés des acteurs historiques des jardins familiaux rassemblés au sein du Conseil National des Jardins Collectifs et Familiaux (CNJCF), se déploient dans chaque agglomération des associations de développement des jardins partagés qui se réfèrent, pour un grand nombre, au réseau national du Jardin dans Tous ses États (JTSE). De plus, de nombreuses associations environnementales se saisissent du jardin comme support d'animations, de formations, d'éducation et de sensibilisation à l'environnement. En tant qu'experts, animateurs, formateurs, partenaires privilégiés pour les bailleurs et collectivités, et en tant que promoteurs de l'objet « jardins collectifs », ces acteurs associatifs jouent un rôle important dans l'essor de ces dernières années.

Les associations ou structures publiques de quartiers (centres sociaux, associations culturelles, artistiques ou d'action sociale) sont également à l'initiative de projets de jardin. Ces structures sont mues par différents motifs : identification d'un site propice à l'installation d'un jardin, perception d'une demande sociale émanant des habitants d'un quartier, ou perspective engagée de réalisation d'un projet artistique, culturel ou d'action sociale. Le déploiement de ces projets de jardins culturels ou d'action sociale peut mobiliser les villes, le recours à l'expertise de concepteurs, mais ces structures restent souvent présentes tout au long du processus et peuvent assurer la gestion et l'animation du jardin.

Les bailleurs sociaux se révèlent également comme des acteurs du déploiement des jardins, en tant que propriétaires des terrains, mais également de plus en plus comme initiateurs de projets de jardins (Marseille, Lyon). Alors que certains bailleurs délèguent complètement la gestion à des structures spécialisées, d'autres s'engagent dans la gestion de leurs jardins et acquièrent une expérience et une expertise sur le sujet.

La création de jardins mobilise aussi de plus en plus les acteurs de l'aménagement (aménageurs, concepteurs, promoteurs), notamment dans le contexte d'opérations d'aménagement urbain. Promus par les aménageurs comme nature en ville ou comme forme à privilégier en lien avec l'habitat social (par exemple dans le cadre du plan d'action Ville Durable) ; promus par les promoteurs comme aménité ou service partagé, au même titre qu'une

buanderie collective ; les jardins partagés font figure d'outils intéressants, innovants. Leur mise en œuvre dans ce contexte repose sur le recours à une ingénierie de projet paysagère impliquée dans la conception, parfois dans l'aménagement voire dans la gestion de ces espaces (Mouhot, 2014).

Enfin, les futurs usagers, habitants, jardiniers, sont présents et impliqués de manière variable dans le processus de création de jardins collectifs. Ils peuvent être parfois à l'initiative du projet de jardins. La moitié des cas étudiés à Lyon ont émergé dans ces circonstances, renvoyant soit à des jardins créés dans les années 1970-80 et pour partie à des jardins récents. Dans d'autres cas, les jardiniers peuvent être « recrutés » à l'issue de l'aménagement du site livré clefs en main, se voir attribuer une parcelle de jardins familiaux par exemple. Enfin, on distingue un large panel de manières d'associer les futurs usagers à la conception puis à l'aménagement du jardin, de la simple consultation en porte-à-porte à la concertation organisée et animée collectivement pour imaginer le projet de jardin, ou pour l'aménager dans le cadre de chantiers participatifs par exemple.

Trois grandes visions des jardins collectifs

Ces différents acteurs impliqués dans la création de jardin, aux statuts et enjeux divers, donnent un sens très différent à leur implication dans ce projet. Dans leurs discours, nous dégagons particulièrement trois grandes visions du jardin collectif, distinctes et potentiellement contradictoires. Celles-ci peuvent se retrouver autour d'un même projet de jardin, et peuvent être portées par des acteurs de statuts divers.

Le jardin collectif, composante de réalisation plus globale d'un projet sociopolitique

Le jardin collectif peut d'abord être une composante, un moyen de réalisation d'un projet sociopolitique plus global. C'est la perspective militante qui anime les associations de développement des jardins partagés : « *Faire un jardin, c'est faire un citoyen* », « *l'utilité de l'autoproduction accompagnée [...], l'utilité du jardin par rapport à certains objectifs publics : santé, alimentation, cadre de vie, social* » (animatrices). Les projets distincts de ces associations selon les agglomérations marquent d'une empreinte spécifique les projets de jardins ainsi accompagnés. C'est aussi l'approche de nombreux acteurs publics pour lesquels le développement des jardins s'inscrit comme une composante du projet de ville durable « *qu'il y ait une évolution autour de tout ça [pratiques, trocs de graines, etc.], et dans l'idée de se former sur des techniques de jardinage écologique, et écoresponsable* » (chargée de mission jardins d'une municipalité). Enfin, cette perspective peut se retrouver également dans les discours de présidents de jardins : « *Donc, et j'insiste là-dessus, moi ce qui est important pour moi, c'est la composante association ! [...] que les gens se voient, discutent* » ; « *initialement, ce n'était pas*

tellement pour le jardinage. Le concept, c'est le fait que ça soit bio [...] et sur l'environnement, l'écologie, ça crée pas mal d'échanges là-dessus, donc ça c'est important aussi ! » (président d'une association de jardins). Le jardin est ainsi le lieu de réalisation d'un projet social, éducatif, voire perçu comme un lieu de mise en ordre des comportements.

Le jardin collectif, projet par et pour le lieu

Pour d'autres porteurs de projet, centres sociaux ou collectifs d'habitants par exemple, le jardin émerge d'abord autour d'un lieu. Le sens donné au projet de jardin se révèle dans la dynamique sociale d'un quartier, et dans les territorialités du quotidien, dans l'approche sensible, esthétique du site « *Pour faire un jardin, c'est un peu à chaque fois la redécouverte. On est un peu dans le contexte d'explorateurs, de colonisateurs d'un lieu qu'on a laissé à l'abandon et qui est redevenu une espèce de nature en milieu urbain qui pose une certaine esthétique, une certaine poésie avec lesquelles il faut réussir à composer* » (paysagiste). Le projet de jardin s'élabore ainsi de manière plus étroitement connectée au site et aux futurs jardiniers, d'autant plus que les entretiens conduits avec ces derniers révèlent l'importance qu'ils accordent au lieu : « *Oh ouais, quand on passe toute la journée à bosser, on vient là, on respire bien, on s'occupe du jardin...* » ; « *c'est notre petit coin de terre, et on en prend soin !* » (jardiniers).

Le jardin collectif, « vitrine »

Enfin, une troisième approche est une perspective du jardin collectif comme « vitrine », pour les élus, les aménageurs, promoteurs, ou encore les bailleurs. Pour les promoteurs immobiliers, par exemple, le jardin collectif est perçu comme un service partagé permettant de dégager une plus-value commerciale ; une démarche innovante qui leur permet de jouer d'un effet de mode (Mouhot, 2014). Pour les élus locaux, les collectivités, le jardin peut également être saisi comme lieu de mise en scène du lien de la collectivité à ses habitants et de son inscription dans un projet de ville durable. « *Les élus locaux se voient dans la nécessité de communiquer dans et avec les projets à teneur participative pour afficher leur proximité et leur accord avec l'initiative citoyenne* » (professionnelle de la médiation sociale). Dans une mise en scène ponctuelle lors d'évènements, le jardin collectif peut ainsi jouer un rôle de vitrine pour l'image d'un quartier, d'une ville, d'un élu.

LE PROJET DE JARDIN : DYNAMIQUE D'UN PROCESSUS SOCIAL ET TECHNIQUE QUI OPÈRE PAR COMPROMIS SUCCESSIFS

D'une idée initiale au projet de jardin collectif « stabilisé », le jardin se constitue dans un processus technique et social dynamique qui met en jeu une grande diversité de formes d'appropriations de ces espaces urbains en

partage. Comment s'orchestrent ces acteurs et ces visions différentes du jardin dans la création d'un jardin collectif ?

Le projet de jardin : un processus qui se décline en différentes phases

À partir de l'analyse de l'ensemble de nos cas, plusieurs temps dans le processus de création de jardins ont été identifiés.

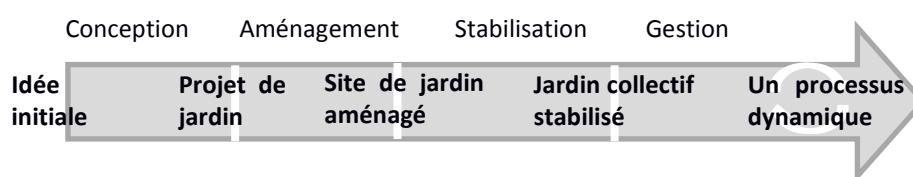


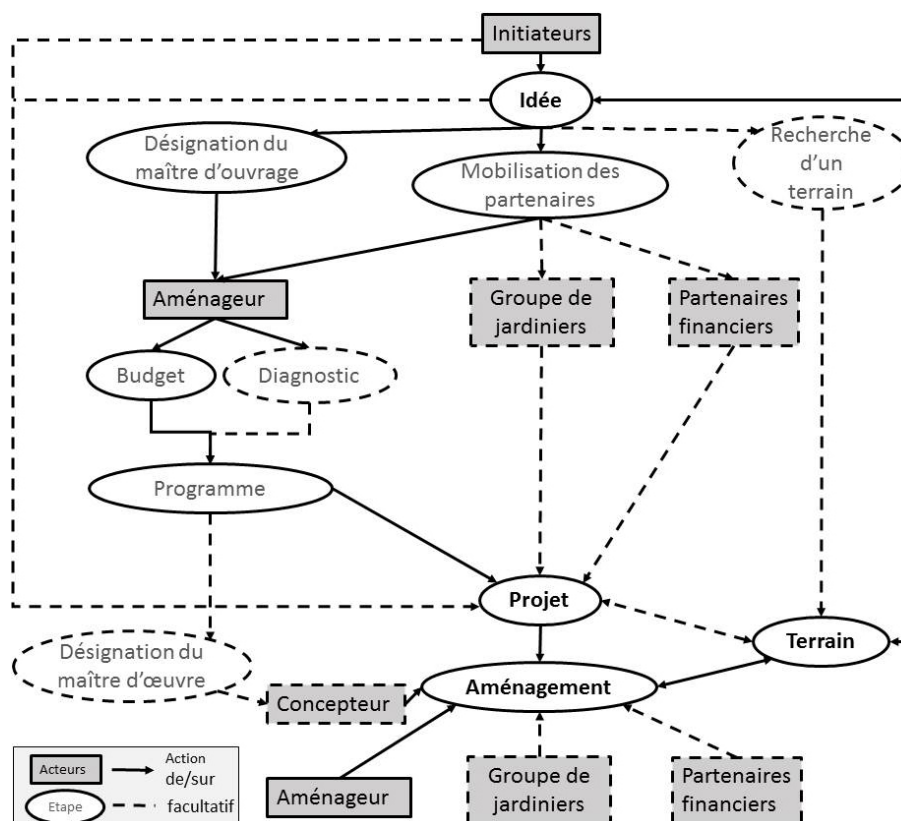
Schéma 1 – les différentes phases d'émergence d'un jardin collectif

Auteurs d'après Grenet (2014) et Dacheux-Auzière (2014).

Partant d'une idée initiale, de l'envie à l'origine de la démarche, la première étape est celle de la conception d'un projet de jardin c'est-à-dire d'une perspective d'aménagement et la définition d'objectifs partagés par un ensemble d'acteurs (Grenet, 2014). Il s'agit d'identifier un site, des financeurs, et de fédérer un ensemble d'acteurs autour du jardin. Cela peut être le groupe de jardiniers, qui n'est cependant pas toujours constitué à ce stade, et/ou un ensemble de partenaires associatifs et institutionnels. Sous la focale du projet paysager, cette première phase est celle de l'expression subjective d'une première ébauche, dessin plus ou moins formalisé du jardin, amené à évoluer dans les phases ultérieures (Dacheux-Auzière, 2014). Cette étape peut mobiliser l'expertise spécifique de concepteurs, paysagistes en particulier, ou d'associations et bureaux d'études spécialisés dans le montage de jardins ; qui seront ou non associés au projet dans la durée.

La seconde étape correspond à l'aménagement du jardin, c'est la réalisation concrète du projet paysager. C'est la phase de configuration, structuration, organisation de l'espace dans sa matérialité. Il s'agit de procéder à l'aménagement du terrain (gestion des équipements préexistants, terrassement, décaissement, arrivée d'eau, clôture), puis à son équipement (cabanons, toilettes, outils). En fonction de l'état initial du terrain (topographie, pollution des sols, accès à l'eau), des perspectives d'aménagement (parcelles individuelles, collectives, niveau d'équipement), l'ampleur et le coût de l'aménagement peuvent être très variables. Parfois gérée directement par les services espaces verts des communes concernées, cette étape peut être déléguée à des maîtres d'œuvre, parfois même confiée au groupe de jardiniers. L'équipement du jardin peut aussi être envisagé comme un processus progressif, basé sur des chantiers collectifs des usagers, à moindre coût.

La création d'un jardin collectif s'exprime ainsi comme un processus dont les principaux leviers, humains et matériels, peuvent être schématisés selon le logigramme suivant.



Logigramme 1 – Le processus de création d'un jardin collectif
Auteur : Grenet, 2014.

Enfin, se dégage de nos analyses une phase importante, souvent ignorée ou peu lisible : la phase de stabilisation. Celle-ci correspond au temps nécessaire aux jardiniers, aux gestionnaires et aux partenaires pour s'adapter aux contraintes liées à l'environnement du jardin, définir un mode de fonctionnement interne correspondant aux nécessités et aux attentes du groupe et assurer une stabilité financière et matérielle (Grenet, 2014). L'implication des habitants impacte la durée de stabilisation du projet qui peut durer quelques mois à plusieurs années : plus le projet est construit avec les usagers en amont du projet, plus celui-ci sera par la suite approprié rapidement. Mais le projet de jardin étant en permanente redéfinition au gré de la dynamique sociale et institutionnelle qu'il cristallise, il n'est en fait jamais définitivement stabilisé.

Trajectoires de création de jardins : trois cas pour illustrer les processus à l'œuvre

Les trajectoires de création de jardins se distinguent particulièrement selon leur contexte d'émergence, c'est-à-dire si l'initiative est citoyenne ou institutionnelle, et si le terrain potentiel est identifié ou non au préalable. C'est parfois le site qui suscite le projet de jardin, parfois c'est la volonté d'un acteur public, d'une association ou d'un bailleur ; et parfois celle d'un groupe de citoyens ou d'habitants. Nous illustrons à partir de trois cas les processus à l'œuvre.

Le jardin collectif A, situé dans les quartiers nord de Marseille, témoigne de l'implication d'une collectivité territoriale dans la création d'un groupe de potagers. À l'origine du projet, en 2008, le centre d'animation municipal du quartier s'intéresse aux 2 000 m² de friche situés dans le prolongement de ses locaux. Suivant les propos de son directeur, il souhaite « *implanter une véritable place de village au cœur des cités classées en zones urbaines sensibles* » (directeur du centre d'animation), en se fondant sur la capacité de structuration de jardins collectifs gérés individuellement par des habitants. Consciente des enjeux territoriaux sous-tendus par cette initiative émanant de ses services mais sans budget dédié, la mairie des 13^e et 14^e arrondissements de Marseille, gestionnaire de l'équipement, confie une étude de faisabilité à la licence professionnelle « aménagement du paysage » d'Aix-Marseille Université, dans le cadre d'un atelier pédagogique de projet. L'esquisse proposée conclut sur la nécessité de compenser le manque d'espaces disponibles par la création de parcelles non pas affectées à des personnes physiques mais à des personnes morales, à savoir les nombreuses associations du quartier qui peinent à établir des relations entre elles. Séduites par le projet, celles-ci s'engagent à compenser l'absence totale de budget par des travaux collectifs destinés à faire naître le jardin. Cette initiative associative est bientôt appuyée par une aide financière et technique de la mairie centrale. Le jardin collectif voit ainsi le jour en 2010.

Le jardin collectif B, situé à Vénissieux (Grand Lyon), témoigne de l'implication d'un bailleur dans la création d'un jardin collectif. Dans un contexte de rénovation urbaine du quartier, le service « Vie sociale » de l'agence locale du bailleur propose en 2009 de créer un jardin collectif : « *On pensait que ça pouvait être un outil intéressant pour responsabiliser, parce que le lien social, c'est aussi pour responsabiliser les habitants* » (directrice du service vie sociale, bailleur). Le bailleur se positionne ainsi en tant que maître d'ouvrage, il contribue au financement des aménagements avec l'appui des services du Grand Projet de Ville (GPV), assurant la médiation entre les financeurs locaux et supra locaux (État, région). Une association de développement des jardins partagés a alors été impliquée en tant que prestataire pour faire un diagnostic des attentes des habitants, mobiliser un groupe

de jardiniers, accompagner le montage et le lancement du projet de jardin. Un premier projet est stabilisé fin 2010, mais à défaut de parvenir à créer une dynamique d'habitants autonome dans la gestion du site, se pose la question d'une prise de relais du portage et de l'animation du jardin. À partir de 2011, une association de solidarité située dans le quartier se déclare volontaire et devient gestionnaire du jardin. Le jardin collectif implique seulement 6 à 7 jardiniers, mais c'est un lieu d'animation pour les structures sociales et éducatives du quartier ; et une centaine d'habitants « *gravitent autour du jardin* » (animatrice du projet) : ils participent aux ateliers, ils en apprécient l'esthétique.

Le jardin collectif C, situé dans le 13^e arrondissement de Paris, témoigne de l'implication d'un groupe d'habitants dans la création d'un jardin collectif. Sur le terrain d'un bailleur, au cœur d'une résidence, un terrain vague posait problème aux habitants car certains se l'approprièrent pour y mener des activités illicites (trafics, bagarres, etc.). Un collectif d'habitants-jardiniers s'est alors mobilisé et a lancé une pétition pour proposer l'implantation d'un jardin collectif : « *Je pense que ça a été très informel. Ce sont vraiment des voisins qui se sont débrouillés comme ça, qui se sont réparti les parcelles et qui petit à petit ont lancé la gestion du truc mais, je crois que ça s'est fait de façon très progressive. Un groupe de voisins-copains quoi !* » (jardinier). Les premiers échanges sont alors engagés avec la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs (FNJFC) et la mairie de Paris en 2000. Le jardin ouvrira en 2002, sous la forme d'un jardin familial avec 300 m² cultivables répartis sur 28 parcelles de 10 à 20 m². Les usagers y cultivent leur potager, avant tout pour répondre à un besoin individuel de nature en ville et pour l'activité de jardinage. Ils ne sont pas réunis en association, mais gèrent, au quotidien, la vie au jardin. Le site est officiellement un des centres de jardins de la FNJFC qui assure le renouvellement des équipements, la trésorerie, la responsabilité civile et juridique. En 2012, celle-ci a signé la charte « Main verte » de la mairie de Paris, ce qui, sans concertation avec le groupe de jardiniers, les engage pourtant, depuis le renouvellement du bail, à ce que le jardin devienne un lieu collectif d'animation de quartier. Parallèlement, la FNJFC réforme sa gouvernance, avec une réorganisation territoriale et une plus grande autonomie des centres de jardins. Ces changements institutionnels chamboulent l'organisation établie, et, dans un contexte conflictuel, génèrent une situation d'incertitude quant à l'avenir du projet de jardin.

Un processus non linéaire qui opère par requalifications successives du projet

Ainsi, si le processus de création de jardin peut être saisi et étudié comme un projet, celui-ci ne procède pas par définition préalable des finalités et objectifs pour ensuite en décliner la mise en œuvre de manière programmatique. Au fur et à mesure que s'agrègent des acteurs, se met en place un

processus d'ajustement, de redéfinition du projet par compromis successifs entre différentes visions du projet. Le projet de jardin collectif « stabilisé » peut ainsi ne pas correspondre à l'idée initiale que pouvaient en avoir les porteurs de projets.

Le cas du jardin A met en lumière le décalage qui peut exister entre les représentations que se font parfois les maîtrises d'ouvrages publiques sur les projets de jardins collectifs et les réalités territoriales. Les enquêtes de proximité réalisées lors de l'étude de faisabilité ont ainsi mis en exergue une forte demande de la population locale en termes de jardins et de jardinage. Cependant, le diagnostic a aussi démontré que le terrain mobilisé, en raison de sa surface réduite, ne pouvait suffire pour répondre aux attentes des habitants. Le projet était donc susceptible de générer d'importantes frustrations. Fort de cette analyse, le parti pris s'est finalement fondé sur la mise à disposition de parcelles affectées aux associations du quartier. Ce choix a permis d'enclencher une dynamique sociale et spatiale faisant fi de l'absence initiale de budget de réalisation. Devenant politiquement incontournable, cette initiative sociale a rapidement été relayée par un investissement de 34 000 euros émanant de la mairie centrale. Cette dotation a définitivement changé la physionomie du site qui est devenu une vitrine de l'action municipale en faveur du développement durable (aire de compost, accès PMR, toilettes écologiques, etc.). De fait, cet exemple marseillais démontre que, malgré leur taille restreinte, les jardins collectifs peuvent relever d'enjeux politiques locaux très importants et susciter l'attention particulière des édiles municipaux (visée électoraliste).

Dans le cas du jardin B, on observe une double requalification du mode de gestion et du projet paysager dans la phase d'appropriation. Alors que la perspective du bailleur à l'initiative du projet était que s'établisse un jardin partagé, géré par un groupe de jardiniers de manière autonome, le fonctionnement « stabilisé » du jardin révèle un jardin qui fonctionne telle une maison de quartier « hors-les-murs ». Il est complètement inséré dans la dynamique du quartier mais nécessite la présence d'un animateur, ce qui pose la question de la pérennisation des financements dédiés à son fonctionnement. Les ambitions d'un fonctionnement autonome ont ainsi buté contre les réalités territoriales d'appropriation et de contrôle de ces espaces en pied des tours. Nous observons également une requalification du projet paysager pour l'adapter aux usages et attentes des habitants. Se dégage un besoin de recréer de l'intimité pour favoriser la fréquentation du lieu dans un contexte de pression sociale et culturelle forte, notamment pour les femmes. De plus, les habitants du quartier, exerçant des métiers physiques, précaires, investissent peu l'activité de jardinage et s'intéressent davantage au lieu pour sa convivialité. En 2014, une paysagiste a donc été mobilisée afin de reconfigurer le site pour qu'il soit davantage « *un lieu convivial et d'accueil* » : zones de terrasses en bois, lieux plus arborés pour créer des espaces

d'intimité. Ces requalifications successives du projet sont le produit d'ajustements successifs entre l'idée initiale et les réalités et aspirations des habitants.

L'exemple du jardin C, plus ancien, illustre un cas de bouleversement récent d'un projet stabilisé plusieurs années après son établissement, dans un contexte conflictuel entre groupe de jardiniers et institutions. L'inscription du jardin dans la charte Main verte de la Mairie de Paris impose au groupe de jardiniers d'ouvrir le jardin durant deux demi-journées, et d'accueillir les habitants qui passent et qui voudraient visiter le jardin. Or, ce jardin, enclavé au pied d'un immeuble, inclus dans la résidence, n'accueillait à l'origine que très peu les autres habitants du quartier. Il avait trouvé une forme de stabilité en réservant une parcelle aux jeunes de la résidence, par exemple, en organisant les temps collectifs de manière informelle, ou en ouvrant, de manière ponctuelle, informelle et volontaire, le jardin à des visiteurs extérieurs. Cette demande institutionnelle d'animation bouleverse le projet de jardin d'un projet organisé autour du jardinage, vers un projet qui s'oriente vers l'accueil du public. Elle est mal vécue par les jardiniers et engendre une situation conflictuelle : « *Moi je suis tout à fait prête à donner du temps et de l'énergie pour des gens que ça intéresse. Mais faire le planton sur une chaise une journée par semaine c'est hors de question : je bosse, je suis mère de famille, je suis jardinière, je ne peux pas. Donc à titre bénévole, à partir du moment où je ne suis pas engagée dans une démarche associative de visite gratuite des jardins, et ben je le fais pas* » (jardinière). L'animation et l'ouverture au public, lorsqu'elles sont des valeurs contractuelles, peuvent être vécues comme des obligations de bénévolat non choisies par les jardiniers. Cela se traduit par une situation floue, où, malgré une existence longue, le jardin collectif retombe dans une phase de stabilisation, d'incertitudes, allant jusqu'à un désengagement de jardiniers qui ne se reconnaissent plus dans le projet.

LES APPROPRIATIONS HABITANTES DES JARDINS COLLECTIFS AU DÉFI DES MODÈLES POLITIQUES ET TECHNIQUES

Ces trajectoires soulignent le caractère dynamique du projet social et paysager de jardin collectif, qui fait l'objet de requalifications successives au gré des confrontations et compromis entre appropriations par les habitants et enjeux institutionnels, politiques et techniques. Plus encore que dans d'autres types d'espaces publics, l'appropriation du lieu en détermine la forme. Ici, en effet, le projet conçu et imaginé en amont par les acteurs de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre ne se matérialise pas complètement dans l'espace à la livraison de l'aménagement. Celui-ci se prolonge, en aval, par l'action jardinière que va imprimer chacun des usagers sur le site et par les modes de gestion que vont adopter les structures associatives. Dans ce

processus, les appropriations habitantes se trouvent mises au défi des projets politiques d'une part, et du rôle clef d'acteurs intermédiaires qui opèrent comme médiateurs d'autre part.

**Mise en politique du jardin :
le risque d'une déconnexion avec les aspirations sociales**

Le réinvestissement récent de l'objet « jardin collectif » par l'action publique génère de nouvelles normes quant aux fonctions et aux usages de ces derniers, qui peuvent être vécues de manières conflictuelles par rapport aux aspirations sociales. Les tensions entre le groupe de jardiniers et les institutions dans le cas du jardin C, illustrent ainsi un rapport conflictuel entre jardins familiaux et collectivités également repéré dans d'autres situations dans les autres agglomérations. Les jardins familiaux, produits d'un autre contexte culturel et social, font en effet l'objet d'une disqualification au filtre du modèle sociopolitique de la ville durable, alors même qu'ils continuent de répondre à une certaine demande sociale (Frauenfelder, 2014). Mais de la même manière que le cas du jardin B révèle le décalage entre l'idée initiale des bailleurs et collectivités, et l'appropriation par les habitants du projet ; se dégage de manière transversale le risque que l'affirmation du jardin collectif comme composante d'un projet sociopolitique de ville durable entraîne une déconnexion avec les aspirations sociales habitantes. En écho aux visites des jardins décrites par Florence Weber (1998), ceci souligne comme les jardins collectifs sont aussi des lieux de mise en scène d'un certain ordre social, d'une culture urbaine de ce début de XXI^e siècle. Or, cette approche du jardin collectif « vitrine » pour des élus, un bailleur, un promoteur peut générer des confusions : « *Quand le projet devient vitrine, beaucoup de monde se presse pour y être vu. Là encore, cette visibilité et cette foule qui recherche un peu de notoriété avec le projet peuvent être contre-productives. Qui parle au nom de quoi ? Les acteurs locaux parlent même parfois en leur nom. Ce bruit parasite le message* » (professionnel de la médiation). Le jardin collectif se dégage ainsi comme étant un objet politique fort, tant comme lieu de réalisation d'un projet sociopolitique, que dans sa contribution à la mise en scène politique et territoriale de la ville durable.

**Professionnalisation d'acteurs intermédiaires :
le risque d'une normalisation sociale et paysagère**

De plus, le projet de jardin mobilise le recours croissant à l'expertise de structures spécialisées, privées ou associatives, dans le registre de la médiation sociale, de l'animation environnementale, des techniques de jardinage, et du paysagisme. « *Le jardinage urbain se professionnalise* », souligne une personne interviewée en Ile-de-France, et cette professionnalisation du jardin se dégage tant dans les trajectoires de montage, d'aide à l'émergence de jardins que dans la gouvernance et l'animation des jardins et des réseaux.

Accompagnant le montage du projet, ces acteurs intermédiaires opèrent en tant que traducteurs (Akrich, Callon & Latour, 2003). Comme l'illustre le travail de redéfinition du projet du jardin A par l'Université, ils participent à l'émergence et à la reformulation d'une demande sociale ; ils contribuent à la traduction des aspirations sociales dans un projet de gouvernance et de paysage (Corajoud, 2010). Ces professionnels interviennent de plus en plus en assistance à maîtrise d'ouvrage dans un contexte où le jardin collectif est saisi comme « outil » d'aménagement. En effet, sous des aspects d'outil simple et peu coûteux, le jardin collectif renvoie aussi à des difficultés spécifiques qui peuvent être d'ordre technique (ex : gestion des problématiques de contamination des sols), mais aussi social. En effet, comme le soulignent les cas d'implantation de jardins collectifs dans le cadre d'opérations d'aménagement, la complexité de « l'outil » jardin collectif repose sur la mise en tension entre les contraintes de l'opération d'aménagement dont la commande doit être établie et chiffrée au préalable et dont la mise en œuvre se décline selon la planification orchestrée du chantier, et les enjeux de concertation des habitants et des parties prenantes associatives et institutionnelles, parfois pas encore identifiés, que nécessite la mise en place d'un jardin (Mouhot, 2014). *« C'était un projet dans le projet, clairement. On y a passé du temps. Il y avait des contraintes de conception avec le dénivelé, mais bon... Et puis dans le planning du chantier, il fallait parfois se dépêcher. C'est sûr que ça a complexifié le planning »* (paysagiste).

Enfin, comme le souligne l'exemple du jardin B, mais aussi les controverses quant à la prise en charge bénévole de l'animation dans les jardins parisiens, la professionnalisation intervient également dans l'animation des jardins. Insuffisamment anticipé, le besoin d'animation des jardins collectifs peut engendrer des difficultés de pérennisation des projets. *« Les promoteurs sont intéressés, ils se disent un jardin partagé, oui l'idée est intéressante... Finalement c'est quoi : des bacs qui coûtent pas cher, ça peut faire vendre, les habitants qui trouvent ça intéressant. Il suffit de mettre des bacs et une arrivée d'eau. Tant que ce n'est pas cher, ça apporte de la valeur ajoutée, ils sont plutôt pour. Après la réalité est que, pour que ça fonctionne, c'est à eux d'animer »* (chargée de mission d'un bureau d'étude).

Or, en tant qu'acteurs médiateurs, ces professionnels tendent à s'affirmer comme des experts incontournables dans la mise en place de jardins collectifs (Müller, 1990). Ceci leur confère un certain pouvoir dans la définition des formes sociales et spatiales. Alors que certains de ces acteurs sont aussi porteurs d'un projet sociopolitique pour les jardins, ceci questionne quant aux modèles et aux méthodes qui sous-tendent leur action. En effet, si nous avons pu voir mobilisées des méthodes reposant sur une forte prise en considération du lieu et de la dynamique sociale, nous percevons aussi dans cette dynamique de professionnalisation les risques d'une normalisation sociale et paysagère au filtre de modèles techniques ou socio-politiques.

Entre une gestion du jardin collectif comme équipement reproductible, ou comme l'aboutissement d'une expérience et d'un processus contextualisé, les méthodes et outils mobilisés par les paysagistes ou structures de médiation sociale révèlent un gradient dans leur capacité à associer les jardiniers, futurs usagers du site, au processus de conception et d'aménagement (Consalès *et al.*, 2016). Or, les difficultés à stabiliser des jardins « clefs en main » nous invitent à questionner les modèles préétablis du « bon jardin », et à pointer l'enjeu de préserver des attitudes projectuelles, fondées sur la compréhension fine des aspirations sociales et de la singularité du lieu.

CONCLUSION

La création d'un jardin collectif renvoie donc à un processus technique et social complexe. Les étapes successives qui assurent le passage d'une idée initiale à un projet de jardin stabilisé sont autant de phases d'ajustement entre différents acteurs, porteurs de visions contrastées du projet de jardin. Dans une triple dialectique, en partie contradictoire, entre réalisation d'un projet sociopolitique, outil « vitrine » à enjeux commerciaux ou électoralistes de marketing territorial, et formes d'appropriation individuelles et collectives d'un lieu, chaque projet de jardin s'exprime comme un compromis spécifique et contextuel entre les différentes approches des acteurs impliqués dans sa création. Or, notamment lorsque celui-ci est implanté sur du foncier public, la pérennité d'un projet de jardin collectif réside dans ce compromis dont dépendent d'une part son acceptabilité et sa reconnaissance sociale comme composante d'un certain ordre, paysager, social d'organisation de la ville ; et d'autre part son appropriation par ses usagers. Les jardins collectifs se présentent ainsi en forme d'hétérotopie (Foucault, 1994). Ils sont en effet des espaces d'appropriations sociales multiples qui témoignent de l'« être au monde » (Heidegger, 1986) de chaque jardinier, c'est-à-dire de la relation spécifique qu'il entretient avec son environnement immédiat et comme avec la planète. Mais, ils sont aussi le produit d'une culture, des lieux de mise en ordre des comportements (D'Andréa & Tozzi, 2014) ; des lieux d'expressions plurielles et contradictoires qui peuvent juxtaposer en un même lieu des fonctions incompatibles (récréation, jardinage, accueil, etc.) ; des lieux qui présentent un double caractère patrimonial (symbolique, appropriations) et éphémère (espaces en transition, renouvellement des noyaux jardiniers) ; et des lieux traversés par la dialectique public/privé (Baudry *et al.*, 2014). Au filtre de ce prisme multifacette, le jardin collectif se présente donc un objet politique, culturel et social chargé de sens et sujet à controverses ; et comme un objet urbain complexe mobilisant le recours croissant à une expertise paysagère et de la médiation sociale. À la lumière de cette mise en politique du jardin et de cette professionnalisation des acteurs médiateurs, nous pointons les risques d'une normalisation des

modèles de jardins collectifs pouvant aller à l'encontre des aspirations sociales des habitants.

BIBLIOGRAPHIE

AKRICH Madeleine, CALLON Michel, LATOUR Bruno, 2006, *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*, Paris, Éd. des Mines de Paris, 303 p.

AUBRY Christine, CONSALÈS Jean-Noël, KEBIR Leila, BARRAQUE Bernard, 2014, « L'agriculture urbaine en question : épiphénomène ou révolution lente », *Espaces et sociétés*, vol. 158, n° 3, p. 119-131.

BAUDRY Sandrine, SCAPINO Julie, RÉMY Élisabeth, 2014, « L'espace public à l'épreuve des jardins collectifs à New York et Paris ? », *Géocarrefour*, n° 89 / 1-2, p. 41-51.

BLANC Nathalie, 2013, « À quelles échelles jardiner la ville ? », in Jean-Jacques Terrin (éd.), *Jardins en ville. Villes en Jardins*, Paris, Éd. Parenthèses, p. 246-260.

BOLTANSKI Luc, CHIAPELLO Ève, 1999, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 843 p.

CABEDOCE Béatrice, PIERSON Philippe (dir.), 1996, *Cent ans d'histoire des jardins ouvriers, 1896-1996 : La Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer*, Grane, Éd. Cheaphis, 221 p.

CANAVESE Marine, 2015, *Jardins collectifs : quelle gouvernance en Ile-de-France ?*, Étude conduite en partenariat avec le CEREMA et l'INRA, 85 p.

CORAJOU Michel, 2010, *Le paysage c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent*, Arles, Actes Sud, 272 p.

CONSALÈS Jean-Noël, PASHCHENKO Olga, 2010, « Les jardins collectifs : derrière une seule notion, des réalités territoriales contrastées », *Durabilis [en ligne]*, n° 11, Preixan, p. 1-10.

CONSALÈS Jean-Noël, DACHEUX-AUZIÈRE Brice, JARENO Cloé, 2016, « Faire jardin et/ou potager : le jardin collectif comme projet de paysage ? », *Colloque Ordres et Désordres aux jardins*, Strasbourg, 23 et 24 mars 2016.

DACHEUX-AUZIÈRE Brice, 2014, *Les jardins partagés comme projet de paysage. Acteurs, gouvernance et processus de mise en œuvre des jardins associatifs urbains à Marseille*, mémoire de Master 2 Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional Université Aix-Marseille, École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles, 146 p.

D'ANDREA Nicolas et TOZZI Pascal, 2014, « Jardins collectifs et écoquartiers bordelais : de l'espace cultivé à un habiter durable ? », *Noroi*, vol. 231, n° 2, p. 61-74.

DEMAILLY Kaduna-Ève, 2014, « Les jardins partagés franciliens, scènes de participation citoyenne ? », *EchoGéo*, n° 27. <<http://echogeo.revues.org/137>>

FOUCAULT Michel, 1994, « Des espaces autres », in *Dits et écrits 1954-1988, vol. IV : 1980-1988*, Paris, Éd. D. Defert et F. Ewald, p. 752-762

- FRAUENFELDER Arnaud, DELAY Christophe, SCALAMBRIN Laure, 2014, « Potagers urbains *versus* jardins familiaux ? Réforme urbaine et controverses autour du beau jardin et son usage légitime », *Espaces et sociétés*, vol. 158, n° 3, p. 67-81.
- GRENET Marie, 2014, *La gouvernance des jardins collectifs du Grand Lyon : espace de coopération et d'innovation*, mémoire de Master 2 Université Lumière Lyon 2, Cerema, 177 p.
- HEIDEGGER Martin, 1986, *Être et Temps*, Paris, Gallimard, 589 p.
- LATOURE Bruno, 2010, *Cogitamus. Six lettres sur les humanités scientifiques*, Paris, La Découverte, 246 p.
- MOUHOT Laure, 2014, *Les jardins collectifs vus par les acteurs de l'aménagement*, travail de fin d'études ENTPE, 94 p.
- MÜLLER Pierre, 1990, *Les politiques publiques*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 127 p.
- SCAPINO Julie, 2012, *Modalités d'appropriation et niveau d'expérimentation dans les jardins partagés parisiens*, mémoire de Master 2, Museum national d'histoire naturelle, Paris, 99 p.
- TOUSSAINT Jean-Yves, ZIMMERMANN Monique (dir.), 1998, *Projet urbain : ménager les gens, aménager la ville*, Mardaga, 199 p.
- WEGMULLER Fabien, DUCHEMIN Éric, 2010, « Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine à Montréal : étude des discours au sein du programme des jardins communautaires », *VertigO*, vol. 10, n° 2.
- WEBER Florence, 1998, *L'honneur des jardiniers. Les potagers dans la France du XX^e siècle*, Paris, Belin, 285 p.